

**ASSEMBLÉE NATIONALE**15 juillet 2022

---

**MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)**

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 1005

présenté par  
M. Ruffin

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Les salaires du secteur privé sont indexés sur l'évolution moyenne des dividendes versés par les entreprises du CAC40.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'an dernier, les groupes du CAC 40 ont versé à leurs actionnaires plus de 80 milliards d'euros en dividendes et en rachats d'actions, soit une augmentation de 84 % par rapport à l'année précédente. Cet amendement vise donc à indexer les salaires sur l'évolution des dividendes versées par les entreprises du CAC 40.